



Conférence de presse du 1^{er} février Intervention de Mme Anne-Claude Demierre

Madame, Monsieur,

La Direction de la santé et des affaires sociales a souhaité aujourd'hui faire le point sur la procédure de planification hospitalière. Vous vous souviendrez qu'en 2007 nous avons soumis à une large consultation un rapport de planification hospitalière élaboré par le Service de la santé publique. C'était le fruit d'une analyse complexe et minutieuse des données statistiques cantonales et nationales les plus récentes.

Il s'agissait alors, en tenant compte des besoins de la population fribourgeoise, de répondre aux attentes du Conseil fédéral. Celui-ci exigeait l'attribution de mandats de prestation différenciés et l'application des mêmes règles de planification à tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés. Je rappelle que les assureurs (santésuisse) avaient contesté la liste des hôpitaux fribourgeois auprès du Conseil fédéral en 2005, notamment en raison des missions attribuées au site de Meyriez.

Lors de la consultation du rapport 2007, plusieurs questions - une quarantaine - ont été soulevées par les divers organismes.

Ces questions ont fait l'objet, point par point, de discussions au sein de la Commission de planification. Le rôle de cette dernière consiste en particulier à élaborer la planification sanitaire à l'intention du Conseil d'Etat. Les membres de la Commission ont échafaudé leur prise de position à la fin de l'année 2007. Le Conseil de santé s'est aussi prononcé sur les conclusions du rapport 2007, en émettant quelques recommandations et suggestions.

M. Patrick Andenmatten, spécialiste de la planification au sein du Service de la santé publique vous présente aujourd'hui les propositions de la Commission de planification sanitaire. Plusieurs points diffèrent du rapport initial, raison pour laquelle la DSAS a souhaité donner l'occasion aux organismes concernés par ces nouvelles propositions de se déterminer à l'issue d'une consultation restreinte (hearing).

Nous avons dans notre canton une longue tradition de la discussion et de la recherche de consensus, en particulier dans le domaine de la planification hospitalière. Cela nous a permis d'avancer et d'adapter le paysage hospitalier fribourgeois pour garantir à la population fribourgeoise une prise en charge de qualité et des soins de proximité, tout en tenant compte des impératifs de rationalité économique et des exigences fédérales.

Aujourd'hui, ce hearing, dont les résultats sont attendus pour fin février, constitue une dernière prise de température avant que le Conseil d'Etat ne se prononce sur une nouvelle planification hospitalière qui débouchera sur une liste actualisée des hôpitaux du canton.